

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL673

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 31

À l'alinéa 74, après la première occurrence du mot : « région », substituer aux mots :
« saisie d'une demande en ce sens de la métropole ou à la demande de la région »,
les mots :
« , à la demande de celle-ci ou de la métropole, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.